



Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 23/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 octobre 2023 à 17h00

Question n°10

Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétences

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Madame Valéry GARCIA, arrive à 17h51 et vote à partir de la question n°11 / Madame Myriam LEMERCIER / Monsieur Michel JOURNEAUX, arrive à 17h07 et vote à partir de la question n°2 / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Jean-Hugues ROUX, quitte la séance à 17h35 et vote jusqu'à la question n°5 / Monsieur André TERZO / Madame Sylvie WANLIN

Etaient excusés :

Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR / Monsieur Michel PELLATON / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

RECU EN PREFECTURE

Le 23 octobre 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

Date de dépôt en Préfecture :

025-262500564-20231018-D00176110-DE

DÉLIBÉRATION

Incidence financière
Sans incidence financière

Résumé : Ce rapport vise à informer le Conseil d'Administration des différents documents signés par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétence au titre de l'article R.123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

La présente délibération liste les dernières décisions prises concernant les locations de locaux, l'attribution de marchés publics et les régies du CCAS.

Par délibération du 2 septembre 2020, le Conseil d'Administration a délégué à la Vice-présidente son pouvoir de décision dans les matières visées par l'article R-123-21.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), toute délégation de compétence consentie par le Conseil d'Administration au titre de l'article R.123-1 du CASF doit faire l'objet d'un compte-rendu devant l'assemblée délibérante.

Pour mémoire, cette délibération prévoit également que toutes ces décisions peuvent être signées par la Vice-présidente ou par un Directeur dans le cadre des délégations prévues par arrêté.

I. Conventions de mise à disposition de locaux

A. Locaux du CCAS mis à disposition de tiers

Tiers	Objet	Date de signature
DOUBSTEO	Mise à disposition partagée de locaux : - à la Résidence sociale L'Agora, - du 1 ^{er} juin 2023 au 31 août 2024, - à titre gracieux.	2 juin 2023

II. Marchés publics

Entreprise	Objet	Date de début du marché
LES GENTELEMEN DU DEMENAGEMENT	Prestation de déménagement des résidents de la Résidence Autonomie Huot, d'un montant maximum de 30 000 € HT (36 000 € TTC), pour une durée d'un an.	25 mai 2023
SIEL BLEU	Prestation d'activités physiques adaptées pour les Résidences Autonomie, d'un montant de 3 000 à 40 000 € HT, pour une durée de 4 ans et 3 mois.	5 juin 2023
JEAN EUDE - BLANCHISSERIE DU REFUGE	Réinsertion professionnelle pour des prestations de blanchissage dans les Résidences Autonomie, d'un montant maximum de	5 juin 2023

Entreprise	Objet	Date de début du marché
	90 000 € HT/TTC (24 mois), pour une durée de 4 ans et 3 mois.	
LE PACTE DES GEOLIERS	Accompagnement à la création d'un escape game de sensibilisation aux troubles psychiques, d'un montant de 950 € HT (1 140 € TTC), pour une durée de 6 mois.	12 juin 2023
AIR	Evaluation externe de l'ESCAPADE, pour un montant de 5 760 € HT (6 912 € TTC), pour une durée de 10 mois.	19 juin 2023
ADDSEA	Entretien des sépultures 2023 et 2024, pour un montant de 5 851 € HT/TTC, pour une durée de 16 mois.	28 juillet 2023
BTS	Service de blanchissage, nettoyage et location de linge pour la Direction des Solidarités, pour un montant maximum de 80 000 € HT (96 000 € TTC), pour une durée de 4 ans et 3 mois.	21 août 2023

III. Arrêtés de régies

Numéro	Objet	Date de signature
FIN.23.05.A1	Régie d'avance n°619 – Direction des Solidarités – Urgence santé – Modification et création de la régie	15 juin 2023
FIN.23.05.A2	Régie d'avance n°601 – Direction des Solidarités – Secours d'urgence – Modification et création de la régie	15 juin 2023
FIN.23.05.A11	Régie de recettes n°426 – Direction de l'Autonomie – Maison des Séniors – Abrogation de l'arrêté n°2022-23 – Modification des dispositions relatives au fonctionnement de la régie	29 juin 2023
FIN.23.05.A12	Régie de recettes n°414 – Direction des Solidarités – Maison relais Agora – Abrogation de l'arrêté n°2021-24 – Modification des dispositions relatives au fonctionnement de la régie et création de la régie	19 juillet 2023
FIN.23.05.A13	Régie de recettes n°412 – Direction des Solidarités – LTA Agora – Abrogation de l'arrêté n°2021-23 – Modification des dispositions relatives au fonctionnement de la régie et création de la régie	19 juillet 2023
FIN.23.05.A14	Régie de recettes n°410 – Direction des Solidarités – CHRS Agora – Abrogation de l'arrêté n°2021-22 – Modification des dispositions relatives au fonctionnement de la régie et création de la régie	19 juillet 2023

Numéro	Objet	Date de signature
FIN.23.05.A15	Régie de recettes n°402 – Direction des Solidarités – Résidence sociale Agora – Abrogation de l'arrêté n°2021-21 – Modification des dispositions relatives au fonctionnement de la régie et création de la régie	19 juillet 2023
FIN.23.05.A16	Régie n°609 – Direction des Solidarités – CHRS Agora (ex « Les Géraniums ») – Modification des dispositions relatives au fonctionnement de la régie et création de la régie	19 juillet 2023
FIN.23.05.A17	Régie n°425 – Direction de l'Autonomie – Logement intergénérationnel – Abrogation de l'arrêté n°2021-18 – Création de la régie	19 juillet 2023
FIN.23.05.A18	Régie n°430 – Direction de l'Autonomie – Résidence Autonomie Le Marulaz – Abrogation de l'arrêté n°2021-17 – Création de la régie	19 juillet 2023
FIN.23.05.A19	Régie n°418 – Direction de l'Autonomie – Résidence Autonomie Les Hortensias – Abrogation de l'arrêté n°2021-13 – Création de la régie	19 juillet 2023
FIN.23.05.A20	Régie de recettes n°428 – Direction de l'Autonomie – Résidence Autonomie Les Lilas – Abrogation de l'arrêté n°2021-15 – Création de la régie	19 juillet 2023

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

- ✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétence de la Vice-présidente,
- ✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Vice-présidente du CCAS,



Sylvie WANLIN